

Pièces à fournir dans le dossier de demande de titre de Maître-Restaurateur :

(1ère demande ou renouvellement)

Textes de référence :

- Décret n°2007-1359 du 14 septembre 2007 relatif au titre de maître-restaurateur
- Arrêté du 14 septembre 2007 relatif à l'attribution du titre de maître-restaurateur

- L'identité du candidat, l'adresse et l'enseigne du ou des établissements dans lequel il exerce son métier ;

- Lorsque l'entreprise est de forme sociale, l'adresse du siège social et la raison sociale de la société ;

- Le justificatif de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés du principal établissement et éventuellement des immatriculations secondaires de moins de trois mois ;

- Les justificatifs relatifs aux conditions de candidature définies aux articles 1er et 2 du décret du 14 septembre 2007 susvisé ;

- L'attestation sur l'honneur du chef d'entreprise que lui-même ou la société sont à jour des cotisations fiscales ou sociales exigibles ;

- Le rapport d'audit établi conformément aux dispositions du décret du 14 septembre 2007 susvisé et de l'arrêté mentionné à son article 3.

Pour plus d'information : Tél. 05 55 44 18 27

**Vous devez adresser votre dossier par mail : pref-activites-reglementees@haute-vienne.gouv.fr
ou par voie postale à l'adresse suivante :**

**Préfecture de la Haute-Vienne
Direction de la Citoyenneté
Bureau des élections et de la réglementation
1 rue de la préfecture
B.P. 87031
87031 LIMOGES CEDEX 1**